



Edito

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Vieil adage, mais une fois de plus avéré. La crue de 2016 de notre Cher a montré des niveaux exceptionnellement hauts, mais 2017 montre un niveau exceptionnellement bas. Ce qui nous montre une fois de plus que le comportement de la rivière est très difficile à prévoir et surtout à gérer. Les gens qui pensent qu'un Cher sans barrage serait un Cher naturel ont-ils pensé à ce cloaque que nous connaissons ces dernières semaines, sans parler des émanations pestilentielles ? Une rivière saine devrait faire venir les touristes dans notre belle vallée, et, assurer la réussite de la saison touristique si chère à tous les élus de notre région.

Nos écluses

Pour continuer d'espérer la remise en état de nos écluses et de leurs portes en Indre-et-Loire, nous avons tenté de demander une aide à une banque bien connue. Voici le courrier accompagnant cette demande, à ce jour sans réponse.

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Notre association œuvre depuis plus de 10 ans pour la sauvegarde du patrimoine fluvial du Cher Canalisé de TOURS à ST AIGNAN. Ces ouvrages font partie de l'identité de notre Vallée depuis bientôt deux siècles et leur rénovation est indispensable pour assurer son développement économique.

En valorisant son potentiel touristique fluvial nous pouvons espérer des retombées financières comparables à celles générées sur la rivière « Lot ». Nos atouts sont le passage sous les arches du château de Chenonceau, la proximité des châteaux d'Amboise et de Montpoupon, les villes et villages de caractère, le vignoble et les produits gastronomiques de notre région. Grâce à « La Loire à vélo » et son extension « Le Cher à vélo » de très nombreux touristes apprécient tout particulièrement de circuler sur les chemins de halage à proximité immédiate de la rivière.

Pour maintenir ce patrimoine nous avons participé à la remise en état des barrages :

- par la fourniture de 40 mètres de longrines de chêne (poutres de 300 mmx 250mm) pour la réfection d'un barrage*
- par l'encastrement, par nos bénévoles, de 250 crapaudines dans 250 mètres de longrines.*
- par la participation de nos bénévoles à la mise en place de l'ensemble des longrines remplacées sur 6 barrages. Ces opérations ont fait économiser au Syndicat du Cher Canalisé la somme de 40 000 euros (chiffre fourni par le Syndicat du Cher Canalisé).*

Nous avons également lancé une souscription pour la fourniture de 500 aiguilles, réalisées par nos soins, auprès des amoureux de la rivière. Ces aiguilles nominatives ont été placées sur les barrages au choix du souscripteur. Elles sont faciles à repérer grâce à leur couleur bleue.

Maintenant un autre grand projet nous tient à cœur. C'est la remise en état des 7 écluses de L'INDRE ET LOIRE, par le remplacement des portes qui actuellement ne permettent plus la navigation et par conséquent le développement du tourisme fluvial.

Chaque écluse comprend un ensemble de 2 portes à 2 vantaux. La fourniture et la mise en place de ces portes représente la somme de 40 000 euros par écluse, soit un montant de 280 000 euros pour les 7 écluses.

Pour lancer ce chantier nous comptons nous appuyer sur les communes riveraines, les communautés de communes, le département, la région et lancerons une souscription auprès de sponsors et de la population.

Voilà pourquoi nous sollicitons la caisse locale et régionale du Crédit Agricole, de bien vouloir apporter leur soutien à ce projet.

Nous vous prions de croire, Mesdames Messieurs les Administrateurs, à notre considération distinguée.



Le Cher 2016-2017

Le Cher est une rivière capricieuse depuis quelques années. 2016 sera à noter dans les annales pour cette crue de printemps, même si nous n'avons pas atteint la cote de 1910 (il s'en est fallu de peu). **4m17** le 4 juin à Bléré pour **4m35** le 24 janvier 1910. Rien de comparable au **11 mai 1856 5m68** ainsi qu'au **2 juin 1856 6m02** (150 ans pratiquement jour pour jour).



2017 autre visage du Cher, ce n'est bien sûr pas la première fois mais le phénomène s'amplifie. L'odeur se dégageant n'attire pas grand monde sur les rives du Cher.



Ce 21 juin le débit du Cher à Chatillon sur Cher à 6h00 est de 14,39 m³ seconde, cette année aucun problème pour remonter les barrages pour le Syndicat du Cher Canalisé. Nous ne pouvons que constater qu'il est possible de remonter les barrages en fonction de l'hydrologie plutôt que sur des repères calendaires.

Nous pensons que les derniers poissons migrateurs auront du mal à se reproduire dans le cloaque pestilentiel qu'est notre Cher à ce jour.



Cadre d'interview du 31/05/2017 publié par la NR 21/06/2017

Pour bien comprendre l'importance du comptage des poissons migrateurs et l'interprétation de l'évolution des populations, il faut rappeler la loi française sur l'eau et les milieux aquatiques la LEMA promulguée en décembre 2006.

En 2000, la Directive Cadre Européenne fixe l'objectif : restaurer la qualité des eaux de surface et souterraines en laissant le choix des états membres pour y parvenir. La LEMA, transposition française de la DCE, retient comme principe fondamental de cette restauration la continuité écologique des cours d'eau c'est-à-dire la libre circulation des poissons et des sédiments. Dans ce retour au cours d'eau naturels, c'est la restauration de la qualité de l'eau et la croissance de la ressource halieutique qui sont visées.

La continuité des cours d'eau s'oppose à tous les obstacles transversaux des cours d'eau comme les seuils et les barrages nombreux en France : de l'ordre de 75 000. A défaut de pouvoir détruire tous les grands barrages EDF, les autres obstacles doivent être aménagés (passes à poissons) ou arasés.

La loi française sur l'eau conduit à des impacts négatifs nombreux : elle interdit le développement de l'hydroélectricité très utile à la transition énergétique (électricité deux fois moindre que celle d'origine nucléaire), elle interdit ou complique le bon usage de l'eau de pluie de plus en plus nécessaire aux exploitations agricoles et à la protection des populations dans la perspective du réchauffement climatique, elle interdit le développement du tourisme fluvial et ses retombées économiques (le cas du Cher canalisé et des milliers de cas similaires en France), etc... Son défaut le plus grave est de n'avoir aucun impact positif sur la pollution chimique (pesticides, engrais, résidus médicamenteux, résidus d'hydrocarbures, métaux lourds et PCB issus des rejets industriels...). La pollution diffuse agricole des pesticides, par la toxicité, la quantité épandue et la persistance des molécules, représente aujourd'hui le poids le plus important de la pollution chimique des eaux. Le plan de réduction de l'usage des pesticides, « Ecophyto 1 » qui visait à une réduction d'usage de 50% en 2018 a échoué. Depuis plus d'une décennie, l'usage des pesticides en France oscille autour d'une valeur annuelle moyenne de 66 000 tonnes de produits purs avec deux années record 2013 et 2014. La pollution chimique constitue un véritable fléau pour la santé publique et la biodiversité aquatique.

La seule vertu incontestée du principe de continuité écologique de la loi française est de faciliter le déplacement des migrateurs vers leurs lieux de reproduction et de nourriture. Le comptage de cette population migratrice est donc fondamental pour rendre compte de l'évolution des populations migratrices et essayer d'en distinguer les causes. On évoque pour ces causes un ensemble multifactoriel : les ruptures de continuité et la contamination chimique des cours d'eau, l'augmentation de température de l'eau (25°C est considérée comme température létale pour le saumon), les prédateurs (silures et cormorans..), la surpêche, le braconnage....

Sur la remontée des migrateurs dans le bassin de la Loire, les chiffres de la Logrami sont formels : la population du saumon a amorcé une lente progression depuis son point bas il y a trente ans, les populations d'aloses et de lamproies se sont effondrées, celle de l'anguille est catastrophique. Autre observation, les lamproies et aloses quittent prématurément la Loire pour remonter la Vienne et la Creuse comme si ces espèces étaient pressées de gagner un lieu de reproduction au plus court. Rappelons que des constatations similaires (rapportées dans la NR du...2015) avaient été faites par les pêcheurs professionnels en Loire moyenne. Dans la période 2008-2013, pour les quatre espèces migratrices répertoriées (anguilles, anguilles d'avalaison, lamproies et mulots), les prises cumulées en 2013 s'avéraient plus de 6 fois inférieures à celles de 2008 ! Deux espèces disparaissaient même totalement en 2013 : les anguilles d'avalaison et les lamproies qui cumulaient en 2008 une prise égale à 2180 kg.

Contrairement à ce qu'il se dit, l'effondrement récent des populations de lamproies et des aloses depuis 2007 n'est aucunement lié aux barrages. Aucune modification majeure de la morphologie du bassin Loire n'est intervenue depuis 2007. L'arasement des barrages de Blois (Loire), de Maisons Rouges (Vienne) et Saint-Etienne-de-Vigan (Allier) est antérieur à 2007. Les barrages de Villerest (Loire) et Poutès-Monistrol (Allier) constituent toujours des barrages infranchissables à toutes les espèces migratrices.

Comme les scientifiques le pensent, la cause dominante de la régression de la ressource halieutique dans son ensemble est la contamination chimique des eaux. La toxicité des polluants chimiques dans les eaux de surface conduit à accroître la mortalité des poissons et à « féminiser » des individus, impactant ainsi leur capacité de reproduction. La Loire n'échappe pas à la contamination comme l'indiquait l'article publié par la NR le 16/02/2017 (au titre significatif « *la qualité des cours d'eau très dégradée en Centre-Val de Loire* ») faisant état d'une nouvelle dégradation de la qualité de l'eau. S'agissant des poissons migrateurs encore en vie, capables pour certains, de faire des milliers de kilomètres en se repérant à leur seul odorat, ne seraient-ils pas amenés à détecter la pollution de l'eau et à désertir des cours d'eau dont la toxicité chimique ne cesse de croître ? Il y a longtemps que notre Association avance cette hypothèse. Un petit cours d'eau de très bonne qualité situé en montagne ne suffit pas pour attirer des migrateurs qui ont à faire un parcours de plus de 500 km en eau polluée pour y accéder.

En ce qui concerne le barrage mobile de Blois, seulement relevé en été, son arasement n'est évidemment pas la raison de la croissance de la population de saumons. On ne peut ignorer le programme de repeuplement mené à grands frais dans le cours supérieur de l'Allier par le Conservatoire National du Saumon sauvage. Tous les ans, plus d'un million d'alevins, de tacons et de smolts sont relâchés au titre de ce repeuplement. Il est admis que la plupart des saumons remontent à leur lieu de naissance pour se reproduire.

Il faut cesser d'accuser les barrages de tous les maux. Il existe un préalable absolu à toute autre action prôné par les scientifiques : améliorer la qualité chimique de l'eau. Même si leurs lieux de reproduction en montagne bénéficient encore d'une eau saine, les migrateurs encore en vie renoncent à parcourir des centaines de kilomètres d'eau hautement contaminée et toxique. S'agissant de la Loire, dernier grand fleuve sauvage d'Europe, il y a beaucoup de réticence à admettre le fort niveau de contamination de son



eau. Nier les faits ou leur attribuer une cause erronée ne peut que retarder la résolution des problèmes et dilapider les deniers de l'Etat.

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

SAUMONS : Programme de repeuplement dans l'Allier

- Conservatoire National du Saumon Sauvage : Œufs incubateurs, alevins, Tacons-smolts (20 à 40 cm) ; de l'ordre de 1.000 000 de pièces annuelles

- Causes disparitions : Entraves, pollutions, énorme bouchon vaseux dans l'estuaire, T° de l'eau (à partir de 20°C l'activité migratrice est réduite et à 25°C c'est la température létale)

- Amélioration : le barrage de Saint-Etienne-de-Vigan (14 m) a été détruit en 1998 pour un montant de 2,5 M€

- Obstacle restant : le barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol (17,7m) situé dans le haut cours de l'Allier (en amont de la ville de Langeac) à 860 km de la mer et à 80 km de la source.

- Aspects organisationnel : Le programme de repeuplement était mené par la COGEMAPI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs). En 2015, sous la pression de Jean-Pierre VIGIER, député, une partie des pouvoirs a été transféré aux acteurs locaux. Concrètement, là où les anciens décidaient privilégiaient la qualité de l'eau, les nouveaux misent sur la repopulation grâce à l'élevage en pisciculture appelé salmoniculture.

- Qualité de l'eau : Constat fait en février 2011 par le Conseil Scientifique International du Saumon Loire-Allier : « ce n'est pas tant la continuité des cours d'eau, qui pose problème, mais la qualité des eaux ». Mrs François BORDEAU et Émeric BUSSY, de la DREAL faisaient un constat similaire « On s'aperçoit que le haut Allier connaît des problèmes de qualité d'eau importants... pour que le saumon se reproduise, il faut une qualité meilleure que les normes européennes ».

Jean-Pierre PESTIE Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes

Cher en Fête

N'oubliez pas notre fête annuelle Cher en Fête les 26 & 27 août 2017 qui cette année se déplace à Bléré Aire de la Gâtine face au Cher et le long du camping.

Affiche non définitive, réalisée par Fla Visual 4 rue de Loches à Bléré.

Cher en Fête

Aire de La Gâtine – Bléré

Samedi 26 Août

Colloque 15h : Quel avenir pour nos écluses - Loi LEMA

Expo Photos: Jean-Claude Pavy – François Capelle - Jean de Barros – Jean-Michel Laubie

Ambiance musicale 17h/23h : Les 7/8ème

Croisières : Bateau patrimoine

Restauration – Buvette

Dimanche 27 Août

Randonnée pédestre : 9h-13h avec

Chemin Faisant - Retour en bateau

Marché des Arts et du Terroir : 9h-18h

Animations sur l'eau

Croisières : Bateau patrimoine

Expo Photos – Maquettes

Guinguette : Le Trio Eddy Varnel

Restauration - Buvette

